

27 septembre 2023

(23-6455)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

## SITUATION ACTUELLE APRÈS L'ACCIDENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE

### COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE JAPON

#### *Addendum*

La communication ci-après, reçue le 27 septembre 2023, est distribuée à la demande de la délégation du Japon.

---

1. Par la présente communication, le Japon souhaite apporter de nouvelles mises à jour par rapport au document [G/SPS/GEN/1233/Rev.6/Add.1](#), daté du 4 septembre 2023, et présenter sa contre-argumentation en réponse à la communication de la Chine figurant dans le document [G/SPS/GEN/2153](#), daté du 20 septembre 2023, ainsi qu'à la notification de Hong Kong, Chine portant la cote [G/SPS/N/HKG/49](#), datée du 21 septembre 2023.

2. Tout d'abord, le Japon exprime ses regrets au sujet de la communication de la Chine présentée sous la cote [G/SPS/GEN/2153](#), dans laquelle elle réaffirme sa position précédente sans tenir aucunement compte des données scientifiques fournies régulièrement par le Japon, y compris de sa communication figurant dans le document [G/SPS/GEN/1233/Rev.6/Add.1](#). Le Japon déplore également la notification présentée par Hong Kong, Chine sous la cote [G/SPS/N/HKG/49](#), dans laquelle elle notifie une interdiction d'importer tous les produits aquatiques en provenance de 10 métropoles/préfectures du Japon, et il exhorte Hong Kong, Chine à abroger immédiatement ses mesures. La contre-argumentation du Japon en réponse à la communication de la Chine et à la notification de Hong Kong, Chine a déjà été énoncée clairement dans sa précédente communication portant la cote [G/SPS/GEN/1233/Rev.6/Add.1](#). Le Japon n'a pas l'intention de la réitérer ici, mais il aimerait la compléter par les renseignements suivants.

3. Comme cela a été expliqué dans la communication figurant dans le document [G/SPS/GEN/1233/Rev.6/Add.1](#), depuis que le déversement de l'eau traitée au moyen du système ALPS a commencé le 24 août 2023, le gouvernement du Japon et Tokyo Electric Power Company Holdings (TEPCO) assurent, avec la participation continue de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), une surveillance: i) de l'eau traitée au moyen du système ALPS contenue dans les réservoirs avant tout rejet; ii) de la concentration en tritium après dilution, du débit d'eau et du niveau de rayonnement gamma, juste avant le rejet; et iii) de la concentration en tritium et en autres radionucléides dans les eaux maritimes, les sédiments marins et les produits de la pêche après le déversement. Avec l'appui d'organismes d'analyse de pays tiers, l'AIEA confirme objectivement les capacités analytiques du Japon ainsi que la fiabilité de ses données. Le suivi des résultats est, et continuera d'être, rendu public. Comme le démontrent clairement ces résultats, le déversement est sans danger.

4. Le 4 septembre 2023, le Japon a demandé l'ouverture de discussions avec la Chine au sujet de ses mesures d'urgence, conformément au paragraphe 2 de l'article 5.11 de l'Accord relatif au Partenariat économique régional global (RCEP). Le 15 septembre 2023, il a présenté une autre demande de discussions à la Chine, en accord avec le paragraphe 6.c) de l'annexe B de l'Accord SPS. La Chine n'a pas encore répondu à ces deux demandes de discussions.

5. Le Japon reste disposé à fournir toute autre explication nécessaire et à mener des discussions fondées sur des données scientifiques pour dissiper toutes préoccupations ou tous malentendus concernant l'innocuité des rejets d'eau traitée au moyen du système ALPS. Il est également déterminé à garantir que le maintien des mesures de la Chine et de Hong Kong, Chine n'est pas fondé. Aux fins d'une résolution fondée sur des règles, le Japon réitère ses demandes à la Chine en vue de la tenue des discussions qu'il a demandé, conformément aux accords internationaux qui lient la Chine et le Japon, à savoir l'Accord RCEP et l'Accord SPS.

---